

ARCHIVES FAMILIALES, ARCHIVES NOBILIAIRES

Le traitement du fonds Foresta aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône

DESCRIPTION

Le fonds de la famille de Foresta, coté 140 J aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, mesure 26 mètres linéaires et couvre la période du XVI^e au XX^e siècles avec toutefois des actes de propriétés remontant au XIII^e siècle. Il s'agit d'un dépôt. Les documents de la période XVI^e-XVIII^e concernent surtout des procès et la gestion de biens tandis qu'à partir du XIX^e les archives sont très complètes.

ENTRÉE

Les archives étaient conservées dans 8 malles au domaine des Issarts à Rognonas, propriété familiale des Foresta. Le marquis de Foresta, souhaitant que les documents puissent être classés et exploités, s'adresse au directeur des Archives départementales du Vaucluse, Michel Hayez, qui vient sur place effectuer un repérage et le renvoie sur Arlette Playoust, directeur des Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

La famille a souhaité conserver les registres de la correspondance préfectorale confidentielle du marquis Marie-Joseph de Foresta, préfet sous la Restauration, mais a bien voulu les prêter temporairement pour que leur microfilmage soit réalisé, ainsi que la frappe originale de la biographie de la famille dont une photocopie figure dans le fonds.

CLASSEMENT

Le plan de classement adopté est conforme à la circulaire de la Direction des Archives de France AD 54-16 du 29 juin 1954. Les liasses étaient déjà bien individualisées dans des sacs de jute ou mises en chemises, Louis Marie Maffée de Foresta en avait pris un soin particulier.

La confection de la biographie par le marquis Marie-Joseph de Foresta (le préfet, mort en 1858) puis la polémique de 1876-1877 entre le marquis Maxence de Foresta et son cousin Emilien Rey de Foresta (descendant de la branche cadette par les femmes) avaient nécessité une mise en ordre des documents.

On a conservé l'intégrité des liasses (en archivistique on classe au niveau du dossier) avec les intitulés transcrits tels quels s'ils comprenaient les éléments requis pour une analyse archivistique conforme comprenant l'objet, l'action et la date.

COMPOSITION

Les archives de la branche cadette, détruites en 1793, sont moins bien représentées. Les documents de la branche aînée ont subi un sort inégal : les archives du rameau aîné éteint à la Révolution (les barons de Moissac) ont été détruites dans un incendie en 1745, tandis que celles du rameau cadet (seigneurs de Venel puis marquis de Foresta) ont très bien subsisté.

Les archives forment 5 ensembles inégaux :

1° les cotes 140 J 1 à 3 : documents généraux (généalogies, notices, enquêtes de noblesse) et relatifs au fondateur de la famille Christophe de Foresta.

2° les cotes 140 J 4 à 134, partie la plus importante : documents relatifs aux membres de la famille ; chaque cote correspond à un chef de famille puis à son épouse et à ses enfants, par branches aînée puis cadette. Les affaires de tutelle et d'éducation sont classées au nom des enfants, les successions au nom du défunt. Les cotes 140 J 4 à 126 concernent la branche aînée, les cotes 140 J 127 à 134 la branche cadette. Pour la branche aînée les cotes 140 J 6 à 10 la rameau aîné, les cotes 140 J 11 à 126 le rameau cadet. Les raisons viennent d'en être évoquées. On peut signaler les deux ensembles principaux relatifs aux marquis Marie-Joseph de Foresta (140 J 58 à 79) et Maxence de Foresta (140 J 83 à 107).

3° les cotes 140 J 135-166 : documents concernant les terres dont la majorité (cotes 140 J 135 à 150) concernent La Roquette, parmi le reste on peut citer ceux concernant les 3 propriétés marseillaises de la famille Les Accates (1680), La Bricarde à Saint-André (1727) et Les Tours à La Viste (1829).

4° les cotes 140 J 168 à 211 : documents provenant des familles alliées peu nombreux sur chacune d'elle sauf la famille de Bricard éteinte avec Marie Gabrielle mariée en 1727 à Jean-François de Foresta et dans une moindre mesure la famille de Rémusat (mère du préfet).

5° les cotes 140 J 212 à 214 : documents isolés.

COMMUNICATION ET INTÉRÊT DU FONDS

Le marquis de Foresta ayant donné une autorisation générale et permanente de communication du fonds selon les lois régissant les archives départementales le fonds est librement communicable.

On peut citer 3 sous-fonds dont l'intérêt ressort particulièrement :

1° celui du marquis Marie-Joseph de Foresta, préfet sous la Restauration, principalement sa correspondance et ses papiers de fonction.

2° celui du marquis Maxence, son fils, qui fut un des plus proches collaborateurs du comte de Chambord, son représentant dans les Bouches-du-Rhône de 1871 à 1883 et joua un rôle important dans le milieu légitimiste marseillais.

3° celui de la seigneurie de La Roquette dont les archives sont très bien représentées. Achetée en 1612 par Gaspard de Foresta à Pierre d'Oraison (avec des documents remontant au XIII^e siècle), elle est érigée en baronnie en 1647 puis en marquisat en 1651. Vendue en 1723, la majorité des terres est rachetée en 1817 et permet en 1821 le relèvement du titre de marquis.

FAMILLE DE FORESTA

L'ancêtre Christophe de Foresta est venu de Gênes en Provence au début du règne de François I^{er}. Il achète la seigneurie de Lançon en 1519 et devient maître d'hôtel du roi. Il aura deux fils auteurs des deux branches de la famille.

La branche aînée, seule subsistante, a pour auteur François de Foresta qui succède à son père comme maître d'hôtel (Henri II et ses fils); elle acquiert les seigneuries de Collongue (Simiane) et Venel qui donneront leur nom à la branche et au rameau cadet.

La branche cadette, éteinte en 1818 avec le bailli de Foresta, a pour auteur Jean Augustin de Foresta qui sera 1^{er} président du parlement de Provence.

BIBLIOGRAPHIE

Les Foresta, nobles et notables provençaux, répertoire des archives et textes inédits, Archives départementales des Bouches-du-Rhône et Images en manœuvre éditions, Marseille, 2006

